

Le constructivisme dans le domaine de l'intégration européenne

Par Maciej Wilga*

Le constructivisme est une des approches les plus récentes parmi les théories de l'intégration européenne, grâce auxquelles les théoriciens continuent d'élargir l'acquis académique de ce domaine d'étude. Cet article a comme objectif de présenter le potentiel analytique de cette approche et, au-delà, de voir ce qu'elle peut proposer pour mieux comprendre la dynamique de l'évolution de l'intégration européenne.

Introduction

Le processus d'intégration européenne a commencé il y a déjà plus d'un demi-siècle. Son épanouissement et le développement de ses institutions sont le miroir des différents efforts menés par les hommes politiques, mais aussi par les chercheurs qui veulent apporter des réponses aux questions auxquelles le politique ne peut pas répondre. Les acquis dont l'Europe peut aujourd'hui être fière ne doivent rien au hasard. Ceux-ci sont tels que, lorsqu'on les analyse du point de vue juridique, il est presque impossible de les comprendre sans une réflexion approfondie. C'est pour cette raison que l'on peut parler aujourd'hui d'une « science en pleine expansion »¹ et, en général, de l'apparition

* Diplômé en science politique et philologie anglaise de l'université de Potsdam (Allemagne), de l'Institut européen des hautes Études internationales (Nice - France) et de l'Europa Institut (Berlin - Allemagne). Actuellement, il est le rédacteur en chef adjoint de la revue politique trimestrielle polonaise « Sprawy Polityczne » et prépare un doctorat sur les aspects théoriques de la dynamique d'intégration européenne à l'Université du Danemark du Sud.

1. « Wissenschaft in voller Expansion » : Wolfgang Wessels, « Staat und westeuropäische Integration. Die Fusionsthese », pp. 36-61, in : Michael Kreile, *Die Integration Europas*, Opladen, Westdeutsche Verlag, 1992 ; Wolfgang Wessels, « Bilanz der wissenschaftlichen Debatte zur Europapolitik 1980-1990 », pp. 21-31, in : Werner Weidenfeld, Wolfgang Wessels, *Jahrbuch der europäischen Integration 1980-1990 – Eine Bilanz*, Bonn, 1990, p. 21-31.

Ainsi que Janne Matlary, *International Theory and International Relations Theory: What does the Elephant look like today and how should it be studied?*, 1999, p. 3, in : <http://www.ecsnet.org/conferences/lj.htm>.

d'une nouvelle approche académique des théories de l'intégration européenne, dont les origines sont à chercher dans la discipline voisine des relations internationales. Ainsi, à coté du remarquable *acquis communautaire*, nous trouvons aujourd'hui un remarquable *acquis académique*, reprenant la mosaïque que des différentes approches théoriques développées dans la discipline, ce qui permet de produire les débats extrêmement intéressants du point de vue intellectuel et constructifs pour la recherche.

De nombreux aspects de l'évolution communautaire méritant une explication théorique, la discipline des théories de l'intégration européenne a pu trouver son *statu nascendi* au début de la deuxième partie du XX^e siècle. On y retrouve notamment les questions suivantes :

(1) Le rôle des institutions européennes se limite-t-il strictement à informer les États membres des problèmes de nature européenne ne devant pas être résolus par les pays membres individuellement – ce qui correspond au rôle de ce qu'on appelle une agence – ou bien ces institutions sont-elles capables d'agir indépendamment et, cela faisant, de modifier à terme les comportements des États membres en faveur de la construction européenne ?

(2) Quel rôle jouent le cadre et le contexte social de négociation au niveau européen ?

(3) Quels changements dans le système communautaire impliquent-ils automatiquement des changements dans les procédures de prise de décision européennes ? ; par exemple la substitution du principe de prise de décision à l'unanimité par celui à la majorité qualifiée, ou encore l'augmentation des voix de l'Allemagne au sein du Conseil des Ministres suite à la réunification.

Aujourd'hui, après une cinquantaine d'années, les recherches à caractère théorique ne cessent de s'épanouir². La méthodologie

2. On a pu observer récemment le « tournant constructiviste » (*constructivist turn*) dans la discipline de relations internationales, tournant fondé sur le constat que la réalité telle qu'elle existe autour de nous peut être construite, et qui est de plus en plus reconnu par les scientifiques. Voir Jeffrey T. Checkel, *Social Construction and Integration*, ARENA Working Paper WP 98/14, 1998; et Erik O. Eriksen, *The Question of Deliberative Supranationalism in the EU*, ARENA Working Paper WP 99/4, 1999. On trouve davantage sur l'intégration dans le courant constructiviste chez Thomas Diez, « Postmoderne und europäische Integration », *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 3(2), 1998, pp. 255-281; Thomas Diez, « Perspektivenwechsel. Warum ein "postmoderner" Ansatz für die Integrationsforschung doch relevant ist », *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 5(1), 1998, pp. 139-148.

constructiviste³ et son mode de compréhension du processus de l'intégration européenne – qui nous intéressent en particulier dans cette étude – n'en sont qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, mais c'est l'approche la plus récente à avoir été développée. Une réflexion sur le potentiel analytique du constructivisme passant par une démonstration systématique de ses éléments constitutifs, peut être intéressante pour tous les chercheurs de relations internationales et de l'intégration européenne, mais aussi, ne l'oublions pas, pour le débat sur l'évolution future de l'intégration européenne.

Après quelques remarques introductives, nous présenterons les postulats analytiques du constructivisme. Nous tenterons ensuite d'identifier certains aspects du constructivisme dans le processus de l'intégration européenne. Enfin, nous proposerons, dans ce cadre, une prévision hypothétique quant au futur développement de l'intégration européenne.

Remarques théoriques introductives sur le constructivisme

Si on accepte le postulat selon lequel les normes peuvent influencer les comportements des acteurs politiques, en limitant leur marge de manoeuvre ou bien, *a contrario*, en leur facilitant certaines décisions politiques, alors le constructivisme peut être une approche très prometteuse et fructueuse dans l'analyse des relations entre, d'une part, le comportement individuel des acteurs et, d'autre part, l'ensemble des comportements, ou le vecteur intégrateur de la vie sociale (*outcome*) – dans notre cas le processus d'intégration. Mais les valeurs et les normes en tant que telles peuvent poser infiniment de problèmes en raison de leur caractère complexe et évolutif. Comme les a décrites Jacques Delors, les valeurs « *se développent dans un contexte précis, dans [leur] dimension spatiale comme dans [leur] dimension historique. Elles ne sont ni préétablies, ni éternelles. Elles se déclinent d'une manière abstraite, mais s'incarnent dans des actions et des institutions concrètes. Autrement dit, elles illustrent à la fois une représentation du monde et un comportement*⁴. » La recherche scientifique faite sur la base des valeurs semble donc à la première vue très difficile. C'est pour cela que le

3. Méthodologie parfois qualifiée de *reflective*. Sur ce point, consulter l'excellent livre de Knud Erik Jørgensen, *Reflective Approaches to European Governance*, St. Martin's Press, 1997.

4. Voir l'exposé de Jacques Delors devant la Conférence annuelle des Abbés Bénédictins à Rome, le 8 septembre 2000 : « Dissertation sur les valeurs ».

constructivisme a finalement émergé en tant qu'approche, pour faciliter cette recherche en la rendant plus systématique, sans pour autant développer un programme spécifique.

Peut-on considérer que les valeurs ont une véritable influence ? C'est la question principale que se pose le *courant constructiviste* dans le débat théorique. Un exemple peut suffire pour démontrer l'intérêt de cette approche. Dans le conflit entre Israël et la Palestine, les deux parties considèrent la ville de Jérusalem comme sainte. Sur le plan religieux, les normes et les valeurs sous-jacentes à la vie politique de deux communautés opposées, y compris en ce qui concerne les gouvernements et les cultures politiques, sont sans aucun doute des obstacles majeurs dans le processus de paix. Le raisonnement constructiviste ici est très simple. Abandonner Jérusalem signifierait pour tous les deux la fin de l'histoire entière du pays : céder sur la culture peut être un jeu à somme nulle. Plus concrètement, cela signifierait que les Arabes auraient à remettre en question le Coran et tous ses enseignements religieux. La même chose s'appliquerait à Israël : céder Jérusalem équivaldrait à brûler les textes sacrés en disant qu'ils sont une hérésie. Dans cette perspective, on voit clairement l'impact, voire la force et la puissance, des normes qui s'opposent et qui dès lors empêchent l'organisation pacifique des relations entre ces deux pays. Le potentiel normatif sous-jacent au conflit est, selon les constructivistes, fondamental dans ce cas. On pourrait alors avancer l'hypothèse que le conflit perdurera tant que les valeurs sous-jacentes resteront figées et considérées comme immuables. Dès lors que les normes et les valeurs évoluent extrêmement lentement – de l'ordre des décennies, et même parfois des siècles –, il est clair qu'elles resteront pour longtemps l'enjeu principal dans la relation entre les deux peuples.

Pour transposer cet exemple dans le cadre de l'intégration européenne, on a pu observer une situation similaire entre deux géants européens – la France et l'Allemagne – après la deuxième guerre mondiale. La relation entre les deux pays montre clairement que le changement des relations entre l'Allemagne et la France a été rendu possible, et que de plus la capacité d'entente réciproque et la prise en compte mutuelle de l'intérêt de l'autre dans un contexte social nouveau a pu aboutir à une compréhension et même à une réconciliation durable entre eux. Ce qui semblait complètement utopique au départ est devenu une réalité perceptible quelques années après. Ces deux pays qui, comme le dit Daniel Cohn-Bendit, « *n'avai[en]t rien en commun, si ce n'est de se faire la guerre* » – ont réussi à trouver un terrain d'entente pour

*élaborer en commun leur avenir*⁵ ». Une telle entente réciproque sur un avenir commun, ainsi que son contexte – les différents aspects de l'intégration européenne, la constitution des principes, des règles et des convictions communes sur les finalités, sur les objectifs et sur les fonctions du processus de l'intégration – ont permis⁶ et influencé l'évolution des relations entre les deux pays, ainsi que du comportement des acteurs respectifs. Poursuivant cette logique jusqu'au bout, on pourrait même considérer qu'une des conséquences en a été l'irréversibilité du processus de l'intégration et, par conséquent, la solution durable du conflit entre ces deux puissances européennes.

L'histoire de l'intégration européenne démontre que les valeurs peuvent avoir un impact sur l'évolution des positions politiques, et même avoir une influence permanente et très souvent invisible sur la trajectoire de n'importe quel développement social. Quelles auraient été les relations entre l'Allemagne et la France après la deuxième guerre mondiale si les deux pays avaient poursuivi des politiques particularistes, fondées sur les réalités séparées par des valeurs différentes et pérennisées ? Telle est la question peut-être la plus fondamentale que posent les constructivistes et à laquelle ni le réalisme comme théorie, ni les autres courants théoriques ne sont capable de répondre de façon satisfaisante.

On pourrait donc définir l'Union européenne comme un ensemble, – voire comme un système – de principes, de valeurs, de règles et de procédures qui *« might have socialising effects on actors exposed to these norms. Socialisation then means the process by which actors internalise the norms which then influence how they see themselves and what they perceive as their interests*⁷ ».

Si l'on accepte que la logique constructiviste corresponde partiellement à la réalité nécessairement complexe, on ne peut pas exclure que la perception des États membres concernant leurs propres intérêts politiques évolue avec le temps grâce au processus de

5. Voir Daniel Cohn-Bendit, « Quo vadis Europe ? », discours prononcé à Groningen, *Le Monde*, 2 novembre 2000. Voir aussi Daniel Cohn-Bendit; François Bayrou, *Pour que l'Europe devienne une démocratie, appel de Strasbourg*, 1999.

6. Voir *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, édition anglaise, n° 40/21, 2000.

7. Thomas Risse, Antje Wiener, « Something rotten in the social construction of social constructivism: a comment on comments », *Journal of European Public Policy*, 6:5, 1999, pp. 775-82, p. 778.

socialisation internationale⁸. C'est par l'intégration européenne que cette socialisation se matérialise et devient le déclencheur de l'internalisation de normes communément définies et revenant régulièrement. Le cas idéal est le processus d'internalisation de normes et de valeurs préalablement et communément codifiées.

Potentiel analytique du constructivisme

Le constructivisme, tel qu'il se présente aujourd'hui dans le domaine de l'intégration européenne, a été surtout développé par ce qu'il est convenu d'appeler, d'après le professeur Andrew Moravcsik⁹, l'école de Copenhague. Cette École intègre des chercheurs et scientifiques de l'environnement académique de Copenhague, travaillent essentiellement dans le domaine des relations internationales¹⁰. En reconnaissant la force explicative du constructivisme dans certains aspects des relations internationales – par exemple dans le conflit israélo-arabe – et en cherchant à l'appliquer ailleurs, ils ont proposé les balises permettant de canaliser le potentiel constructiviste dans le domaine de l'intégration européenne. Ainsi, Copenhague est devenue la capitale européenne du constructivisme dans la construction européenne.

Inspirés par la philosophie de penseurs comme Foucault¹¹, Austine ou Derrida, les chercheurs de l'école de Copenhague ont développé le potentiel analytique de cette approche et l'ont adapté aux rigueurs et aux nécessités méthodologiques de la science politique. Ainsi, le constructivisme a commencé la conquête des Relations Internationales pour finalement arriver au domaine de l'intégration européenne. Sur le plan méthodologique, le constructivisme s'est développé le long de trois axes différents et presque simultanés¹², qui ont eu pour conséquence

8. Voir Frank Schimmelfennig, « International Socialization in the New Europe: Rational Action in an Institutional Environment », *European Journal of International Relations*, 6(1), 2000, pp. 109-39.

9. Andrew Moravcsik, « Is something rotten in the state of Denmark ? Constructivism and European Integration », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp. 669-81.

10. Par exemple Emanuel Adler, « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations* 3(3), 1997, pp. 319-363.

11. Voir par exemple chez Foucault, dans le contexte de la théorie de critique sociale : <http://www.massey.ac.nz/~NZSRDA/nzssreps/journals/sites/pratt14.htm>.

12. Pour une bonne présentation, voir Thomas Diez, « Speaking "Europe": the politics of integration discourse », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp. 598-613.

qu'il est très difficile aujourd'hui de parler du constructivisme comme d'une approche dont la cohérence interne est bien établie¹³. Pourtant, les trois ont en commun d'ignorer l'*input* explicatif des autres théories de l'intégration européenne. En particulier, tout aspect rationaliste de l'*acquis* est ignoré par les constructivistes. D'après eux, ni les théories réalistes, ni les théories fonctionnalistes, ni même l'intergouvernementalisme libéral, l'institutionnalisme historique ou le néoinstitutionnalisme ne sont en mesure d'expliquer clairement par exemple pourquoi et comment les identités nationales des États membres évoluent au cours de l'intégration européenne.

Ainsi, le constructivisme s'est exprimé dans le cadre de l'intégration européenne il y a quelques années. Le manifeste, qui n'est pas encore un programme académique de recherche, a été présenté par plusieurs chercheurs dans le *Journal of European Public Policy*¹⁴. Les principaux représentants du constructivisme dans le domaine de l'intégration européenne y développent leur champ de recherche.

Lorsque l'on lit les principaux articles théoriques sur le constructivisme, on peut observer au moins trois éléments importants dans cette approche. Premièrement, le constructivisme se base sur l'*agence individuelle* (*individual agency*). Il s'agit d'individus qui, bien placés, peuvent influencer leur environnement. Possédant les capacités nécessaires, ces individus peuvent répandre leurs convictions et les placer dans le contexte institutionnel: ils les rendent alors

13. Pour envisager le potentiel intellectuel du constructivisme, il faut citer Steve Smith, «Social constructivism and European studies: a reflectivist critique», *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp.682-91, p.689. Selon lui beaucoup d'auteurs «have attempted classifications of constructivist thought. Ruggie [...] distinguishes between three variants of social constructivism: *neo-classical*, based on intersubjective meanings and derived from Durkheim and Weber; *postmodernist*, based on a decisive epistemological break with modernism and derived from the work of Nietzsche, Foucault and Derrida; and *naturalist*, based on the philosophical doctrine of realism, derived from the work of Bhaskar. Adler [...], building on the work of Lynch and Klotz, distinguishes between four forms of constructivism: *modernist, rule-based, narrative known*, and *postmodernist*. For Katzenstein, Keohane and Krasner [...] there are three versions: *conventional, critical*, and *postmodern*. The editors of this special issue see two main groupings of approaches: *sociological constructivism* (meaning the institutional sociology of, among others, John Meyer) and *Wittgensteinian constructivism*. (...) The point to this list is not to argue for one classification over another, only to point out [a feature] of this summary: [that] there is little agreement over what social constructivism entails.»

14. Voir *Journal of European Public Policy*, édition spéciale sur le constructivisme 6:4, 1999.

compréhensibles, et donc opérationnelles, à travers des institutions établies en commun. C'est là le renforcement de la portée d'une conviction au départ simplement individuelle. Dans le scénario optimal, les individus sont capables de produire un impact considérable sur d'autres sujets de la vie sociale : (1) ceux qui sont engagés directement dans les institutions européennes et (2) ceux qui n'ont pas de contact direct avec les celles-ci. Si l'impact est suffisamment fort, les autres acteurs commencent à partager les idées (subjectives) initiales, créant donc un espace intersubjectif qui est, selon les constructivistes, nécessaire pour l'intégration réussie d'une communauté. Si les idées intersubjectives se répandent – ce processus est très fréquemment perturbé par les divergences d'intérêts des acteurs – il est probable que l'intégration, elle aussi, deviendra plus forte dans son intensité¹⁵. Dans le cas idéal, on pourrait parler d'un effet de consensus, élément important dans la construction d'une vie politique.

Le deuxième élément dans l'approche constructiviste est la *fenêtre d'opportunité* (*window of opportunity*). Il faut comprendre par cela les situations dans lesquelles des normes fixées sont mises en question et s'affaiblissent, de sorte qu'elles sont susceptibles de changement. Par exemple l'environnement de la crise de la Commission Santer en 1999 n'a pas seulement créé un contexte propice à la démission de la Commission démissionne, mais aussi propre à modifier, ou au moins à influencer, le contenu normatif des règles existant jusqu'alors¹⁶. Cette situation a sans doute apporté une nouvelle donne dans le processus de l'intégration en général, et en particulier dans la relation entre la Commission et la population européenne, favorisant la recherche de légitimité et de confiance. Ceci correspond à une fenêtre d'opportunité dans laquelle les normes, les principes et les règles de jeu se transforment. Un autre exemple en sont les changements et amendements des traités.

L'accumulation de ces changements, même s'ils apparaissent faibles ou insignifiants, peut aboutir à un changement dans les traités européens.

15. Martha Finnemore, « Norms, culture, and world politics: insights from sociology's institutionalism », *International Organization*, 50(2), 1996, pp. 325-47.

Martha Finnemore, Kathryn Sikkink, « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization*, 52(4), 1998, pp. 887-917.

Jeffrey T. Checkel, « Social Construction and integration », *Journal of European Public Policy* 6:4, 1999, pp. 545-60.

16. Par exemple l'audition du futur président de la Commission européenne ainsi que des futurs commissaires au Parlement européen.

Ceci n'est cependant possible que si la première condition est remplie, à savoir que l'agence individuelle a joué son rôle. En d'autres termes, une modification du contenu des normes n'est possible qu'après une diffusion des normes parmi les agences individuelles et leur réalisation par internalisation. Les constructivistes soulignent ici l'existence d'un espace d'intersubjectivité qui est partagé par tous les individus actifs.

Le dernier aspect important pour les constructivistes est constitué par le processus de *socialisation et d'apprentissage social* dans une communauté. Si ce processus n'est pas indispensable pour la continuité d'existence de chaque communauté, il reste d'importance cruciale pour l'extension des normes ainsi que pour leur codification et leur usage à long terme. Il est donc important de constater ici que le processus de création des normes, qui n'est basé que sur l'action subjective individuelle, n'est pas suffisant pour créer un système des normes sociales durables¹⁷. Ainsi, il faut comprendre la socialisation internationale¹⁸ comme l'élément fondamental dans l'affirmation des valeurs communes qui sont nécessaires pour favoriser la paix en Europe et dans le monde.

Ces trois éléments sont interconnectés les uns aux autres dans un mécanisme de causalité sans lequel les changements dans le système social, du moins selon les constructivistes, auraient été probablement impossible et sans lequel l'intégration n'aurait pas avancé¹⁹. De même, si les normes sont ici constitutives, elles peuvent aussi, de temps en temps, avoir un effet contraignant. Ainsi, les normes peuvent porter atteinte au

17. Jeffrey Checkel, *op. cit.*, 1999.

18. En particulier, sur la socialisation des États dans un contexte de la communauté internationale, voir Frank Schimmelfennig, «Internationale Sozialisation neuer Staaten», *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*, 1(2), 1994, pp.335-355 ; Frank Schimmelfennig, *op. cit.*, 2000.

19. À ce point, les mécanismes et les facteurs de changement de normes, ainsi que de leur distribution, devraient être théorisés davantage. La taille de cet article ne l'a pas rendu possible. Pour notre discussion il est suffisant de mentionner que l'application collective de normes identiques (1) au niveau européen au travers des communautés épistémologiques transnationales (*transnational epistemic communities*) et de l'apprentissage social intersubjectif et (2) au niveau national à travers des réseaux nationaux des acteurs non-étatiques (mobilisation au niveau de la société), peut être cruciale dans l'évolution du processus d'intégration. Sur ces points, voir *Journal of European Public Policy*, 1999, et en particulier : Checkel, *op. cit.* 1999, pp.545-60. Davantage sur les *epistemic communities* dans Peter M. Haas, «Epistemic Communities and the Dynamics of International Environmental Co-operation», pp.168-201, in : Volker Rittberger, Peter Mayer, *Regime Theory and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

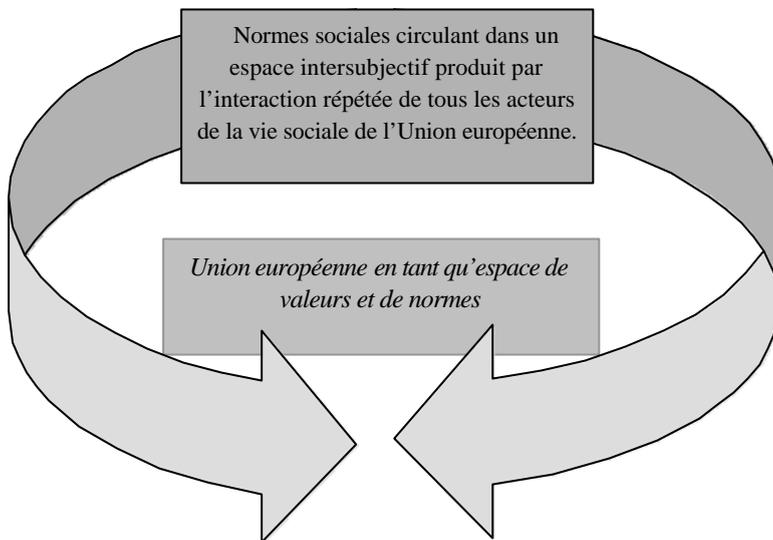
processus de l'intégration par un blocage durable causé par des questions de morale et d'éthique qui empêchent la prise de certaines décisions.

Dans la mesure où les décisions prises favorisent l'internalisation de leur contenu, elles vont alors influencer les comportements des acteurs concernés d'une manière plus ou moins ouverte. Par conséquent, les acteurs vont commencer à percevoir et concevoir leurs intérêts différemment, ce qui va aussi transformer davantage leurs comportements politiques, et par voie de conséquences le résultat final de l'intégration.

Apparaissent alors quelques questions fondamentales : où sont créés les normes et les principes, qui en sont les auteurs et dans quelles circonstances sont-elles légitimées ? Selon l'école des *régimes internationaux*²⁰, ces principes et normes émergent suite aux décisions rationnelles issues des coopérations entre divers acteurs des relations internationales, principalement les États. Les régimes internationaux créent des institutions pour le fonctionnement desquelles l'existence de normes, de principes, de règles et de procédures uniques et respectées par toutes les parties contractantes est indispensable. Contrairement à l'école des régimes internationaux, le paradigme du constructivisme prétend que les normes et les règles émergent par des interactions non contrôlables et de nature itérative entre les acteurs des communautés en question. Il s'agit ici essentiellement d'une évolution à laquelle les États membres participent sans être en mesure de la déterminer. Dans ce cadre, l'intégration européenne doit être comprise comme un espace dans lequel les normes sociales règlent de façon invisible toute une série d'interactions entre les acteurs de l'Union européenne, ainsi que comme un espace dans lequel les mêmes normes circulent sans aucune limite (voir graphique 1).

20. Pour en savoir plus sur les régimes internationaux voir Ernst B. Haas, «Why Collaborate? Issue-Linkage and International Regimes », *World Politics*, 32(3), 1980, pp. 357-405 ; Ernst B. Haas, «Words can hurt you; or, who said what to whom about regimes », pp. 23-59, in : Stephen Krasner, *International Regimes*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1983 ; Stephen Krasner, *International Regimes*, Ithaca and London, Cornell University Press, , 1983.

Pour les régimes internationaux et l'Union européenne, voir Robert E. Breckinridge, « Reassessing Regimes: The International Regime Aspects of the European Union », *Journal of Common Market Studies*, 35(2), 1997, pp. 173-87.

Graphique 1 : Intégration européenne et normes sociales

Un problème méthodologique se pose ici. Comment peut-on faire une distinction entre les normes et règles construites rationnellement par les États membres, et d'autre part des normes créées par l'interaction incontrôlable entre des acteurs ? Pour établir une distinction et pour en comprendre davantage, il faut faire une recherche plus approfondie.

Le constructivisme considère en effet la langue comme importante et même fondamentale dans la création de valeurs. C'est ce qu'on appelle le *tournant linguistique* (*linguistic turn*). Grâce à la langue, la démocratie d'aujourd'hui est devenue délibérative, comme l'a bien écrit Habermas²¹. La démocratie délibérative est le symbole d'égalité entre ses participants, et c'est précisément le discours politique qui caractérise cette forme de démocratie. En même temps, la langue est un instrument ontologiquement indispensable dans l'analyse du contenu des discours politiques. Il n'est donc pas faux de parler de l'intégration comme d'un

21. Voir par exemple Jürgen Habermas, *Theorie des kommunikativen Handels*, Frankfurt, Suhrkamp, 1981 ; Jürgen Habermas, *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*, Frankfurt, Suhrkamp, 1994.

processus de délibération politique. Les négociations, les rendez-vous et les rencontres non officielles, ainsi que les discussions inter-institutionnelles ne constituent rien d'autre qu'un espace discursif dans lequel sont forgées des idées, des valeurs et des règles de jeu qui, plus tard, seront adoptées ou non, codifiées ou non, ou abandonnées, en fonction des convictions des acteurs participant, et de la distribution et de l'intensité des facteurs énumérés plus haut.

Sur le plan théorique, le constructivisme n'est pas cohérent en soi, car beaucoup d'acteurs envisagent différemment le discours politique. Comment faut-il l'interpréter, quelle est sa force politique et comment se transfère-t-il dans les mentalités et les perceptions des acteurs individuels ? Telles sont les questions principales sur le discours politique que partagent les constructivistes. Par exemple, Diez²² utilise la définition du discours à partir des idées d'Austine et Foucault, tandis que Marcussen *et al*²³ traitent le discours comme étant plutôt explicatif et constitutif dans sa nature²⁴. Une telle différence de compréhension du concept de discours et de langue peut porter atteinte à la théorie constructiviste et ainsi contribuer à une confusion à l'intérieur de cette théorie. Par conséquent, cela peut diminuer sa force explicative et ralentir son développement ultérieur, en mettant en danger son existence ainsi que sa position vis-à-vis d'autres théories de l'intégration européenne.

Malgré les inconnues concernant les sources des valeurs, les conceptualisations précises des normes²⁵, l'impact des normes sur les identités nationales et leurs changements dans le contexte de la construction européenne, il est difficile de mettre en question l'impact de la langue, en tant qu'instrument de discours politique. D'autant plus que même les normes sociales ordinaires fonctionnent très souvent hors de notre perception, alors que c'est d'après elles que, sans le savoir, nous guidons notre comportement. De plus, d'autres normes qui existent autour de nous sont codifiées afin d'avoir un effet juridique. Ces mêmes

22. Diez, *op. cit.*, 1999.

23. Martin Marcussen, Thomas Risse, Daniela Engelmann-Martin, Hans Joachim Knopf, Klaus Roscher, «Constructing Europe? The evolution of French, British and German nation state identities », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp. 614-33.

24. Smith, *op. cit.*, 1999.

25. Jo Shaw, Antje Wiener, *The Paradox of the European Polity*, Jean Monnet Chair, Harvard Law School, 1999.

normes co-déterminent les systèmes politiques et, devenant le droit, elles constituent les fondements de l'État de droit et de l'État régulateur²⁶.

Les deux types de normes sont indispensables si l'on veut aujourd'hui bien maîtriser les complexités des systèmes politiques. À cet égard, on pourrait même parler du *constructivisme juridique*²⁷ qui n'existe pas encore et semble être plutôt représenté par le soi-disant *Légalisme*²⁸. Quoi qu'il en soit, le dialogue entre plusieurs constructivistes dans les recherches pluridisciplinaires de nature politico-juridique ou politico-sociologique peut être prometteur.

Sur le plan linguistique, les interventions publiques des politiciens peuvent être considérées comme les indicateurs dans l'évaluation du degré de matérialisation des normes en termes juridiques. Le discours politique est un préalable pour créer, définir et délibérer sur le contenu des normes sociales : ce qui fait des politiciens la forme principale de l'agence individuelle dans l'espace public européen. On voit alors ici émerger un problème de nature méthodologique concernant la conceptualisation du discours politique à l'échelle européenne. On pourrait parler d'un véritable effet de discours politique européen s'il existait une société européenne. Mais malheureusement, même les traités parlent à cet égard d'une intégration entre *les* sociétés européennes. Dès lors, l'utilisation que peuvent faire les constructivistes de la délibération politique à l'échelle européenne devient délicate. Et même si l'on présuppose qu'il y existe un dialogue au niveau européen²⁹, la logique

26. Voir Giandomenico Majone, « From the Positive to the Regulatory State: Causes and Consequences of Changes in the Mode of Governance », *Journal of Public Policy*, 17:2, 1997, pp. 139-167.

27. Le droit communautaire est le matériau idéal pour les constructivistes dans l'analyse des valeurs européennes. Une des décisions les plus importantes matérialisant certaines valeurs dans l'Union européenne était la décision de la Cour de Justice des Communautés européennes dans l'affaire de *Van Gend en Loos*, qui est considérée par les constructivistes de la discipline du droit comme le *tourant* dans l'histoire de l'intégration juridique de l'Union européenne. L'analyse du contenu juridique de différentes affaires est fondamentale pour la compréhension de l'évolution du processus de l'intégration européenne, et ce fait a été longtemps ignoré par les chercheurs de science politique.

28. Le *Légalisme* n'apparaît que dans la discipline des relations internationales. Voir l'édition d'*International Organization*, 54(3), 2000.

29. L'existence d'élites européennes multilingues qui sont sans difficulté capables de suivre les débats et les discours politiques des autres pays membres nous permet de constater que dans certains cas, on peut parler d'un dialogue au niveau européen à partir de la connaissance de ce qu'il se passe dans d'autres pays en Europe. Un exemple de ce phénomène peut être le travail de M. Hartmut Marhold, qui analyse scrupuleusement le

des discours politiques peut, sous certaines conditions, avoir une influence négative sur la dynamique du processus de l'intégration. Les interventions de De Gaulle dans les années soixante ont eu sans aucun doute un impact négatif pour la construction européenne et même pour l'évolution du domaine académique de l'intégration européenne. On pourrait donc faire le reproche aux constructivistes que leur approche n'explique les choses que dans le cas où l'intégration se déroule de façon néo-fonctionnaliste et qu'en même temps, le constructivisme reste aveugle vis-à-vis des éléments qui freinent l'intégration et donc vis-à-vis des valeurs qui y sont sous-jacentes.

Un dernier aspect qui est important pour les constructivistes est l'intersubjectivité des acteurs. Il est en effet très difficile de faire une analyse des normes sociales hors du contexte (*non-embedded*) dans lequel les normes émergent, se transforment (et disparaissent), et donc dans lequel émerge l'intersubjectivité. Sans le contexte³⁰, il n'est pas possible, ou très difficile, de déterminer l'impact des valeurs sur la construction européenne et de réaliser une interprétation correcte de leur contenu. C'est donc dans des espaces géographiquement délimités qu'émergent les valeurs et qu'elles peuvent perdurer comme propres aux communautés concernées. Ainsi, l'analyse de l'*acquis communautaire* « as a backbone of European integration has to be seen as embedded³¹ ». En d'autres termes, il serait extrêmement difficile hors contexte de comprendre l'émergence de l'*acquis*, sa transformation, mais aussi les finalités du processus de la construction européenne dans sa nature normative, sociale, formelle, matérielle et même morphologique.

débat français sur le fédéralisme : Voir Hartmut Marhold, *Föderale Strukturen für Europa? Aktuelle Beiträge zur Debatte in Frankreich*, Europäisches Zentrum für Föderalismus-Forschung, Occasional Papers Nr. 23, Tübingen, 2000.

Voir aussi le travail de Jean-Louis Arnaud à la fondation Notre-Europe, présidée par l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, à Paris.

Jean-Louis Arnaud, *Die Franzosen und Europa: Der Stand der Europadebatte in Frankreich bei Eröffnung der französischen Ratspräsidentschaft*, Études et Recherche n° 10, Notre Europe, Groupement d'Études et de Recherches, Paris, 2000.

30. Par exemple, l'école française des *Annales* aurait parlé ici à raison d'historicité des développements sociaux.

31. Knud Erik Jørgensen, *The Social Construction of the Acquis communautaire: A Cornerstone of the European Edifice*, 1999, <http://eiop.or.at/eiop/1999-005.htm>.

Sur la construction sociale de l'*acquis communautaire* : Antje Wiener, « The embedded *acquis communautaire*. Transition belt and prism of new governance », *European Law Journal*, 4, 1998, pp. 294-315.

Constructivisme et intégration en tant que processus

En proposant une perspective intellectuelle sur l'intégration européenne – mais c'est le cas de toute perspective sur un changement social – les constructivistes conceptualisent la réalité dans laquelle nous vivons comme une réalité socialement construite. De toute manière, il aurait certainement paru très étrange de prétendre que l'intégration européenne avait été construite au hasard. Cependant, il y a certainement beaucoup d'aspects cachés qui influençaient et influencent toujours le développement de ce processus. Par exemple, les principes fondamentaux du processus d'intégration sont, selon les fonctionnalistes, des besoins naturels comme la sécurité et la paix. Selon les constructivistes, par contre, la construction européenne a été déterminée par des principes comme la démocratie, la tolérance, la solidarité et les droits de l'homme, puisqu'ils ont tous émergé suite aux interactions non contrôlées – d'une certaine manière dialectique – entre tous les acteurs. Valeurs, normes, idées et, de manière générale, n'importe quel principe de nature sociale issu des identités politico-sociales de l'espace national constituent un véhicule idéal pour les constructivistes³². Ainsi, ces chercheurs sont capables d'expliquer les changements et les transformations dans la construction européenne de manière originale.

Contrairement à d'autres courants théoriques, le constructivisme n'a pas encore eu assez de temps pour analyser l'ensemble de ce processus, car c'est une approche très jeune. Mais la constitutionnalisation de l'Union européenne, – depuis les traités de Paris et de Rome, suivis de l'Acte unique européen, des traités de Maastricht, d'Amsterdam et enfin de Nice, en ce comprise la Charte des Droits fondamentaux, jusqu'à une constitution européenne matérielle et formelle dans le futur, de plus en plus revendiquée par les députés européens³³ – sont des preuves suffisantes pour constater que le processus de construction européenne a toujours été le fait d'une création et, le cas échéant, de la codification des normes et des valeurs. Cela montre clairement la dynamique du

32. Thomas Christiansen, Knud Erik Jørgensen, Antje Wiener, « The social construction of Europe », *Journal of European Public Policy*, édition spéciale 6:4, 1999, pp. 528-44 ; Checkel, *op. cit.*, 1999 ; Diez, *op. cit.*, 1999.

33. Voir par exemple l'appel de deux eurodéputés français, Daniel Cohn-Bendit et François Bayrou, qui exigent que les États membres commencent le débat sur la constitution européenne juste après le sommet de Nice afin de l'adopter et ratifier en 2003, avant l'élargissement.

processus d'intégration en Europe, mais aussi son potentiel remarquable pour la recherche constructiviste.

En ce qui concerne l'intégration comme processus, certaines approches et théories l'ont analysée du point de vue de la morphologie des institutions européennes. Il s'agit ici des approches statiques, ce en quoi elles ont été fortement critiquées, tandis que d'autres ont préféré aborder ce phénomène du point de vue du processus évolutif. Il est désormais important dans la recherche de proposer une nouvelle terminologie et des nouvelles conceptualisations morphologiques pour ouvrir de nouvelles perspectives d'analyse. Les approches statiques, en effet, ne sont pas assez analytiques dans leur nature que pour être capable d'expliquer ou de prévoir l'évolution du processus d'intégration³⁴. Les approches dynamiques, qui appartiennent au groupe des théories classiques des relations internationales comme le *réalisme*, le *libéralisme*, le *néoréalisme* ou le *fonctionnalisme*, ou la version la plus récente de *gouvernance supranationale*³⁵ ne sont pas non plus, à elles seules, en mesure d'expliquer ni la trajectoire du processus d'intégration européenne, ni sa dynamique, ni sa complexité³⁶. Toutefois, elles ont beaucoup d'arguments constructifs et parfois destructifs pour certains courants théoriques.

34. Aux approches statiques appartiennent entre autres le *régime international* (Hoffman, Stone), la *gouvernance* (Armstrong, Jachtenfuchs), la *consociation confédérale* (Chryssoschoou), le *système de concordance* (Puchala), l'*Union de plusieurs Europes* (Calleo), la *confédération* (Wallace), le «Zweckverband» d'intégration fonctionnelle (Ipsen), le *système de réseaux publics* (Kohler-Koch, Dehousse) et l'*État régulateur* (Majone, McGovan/Wallace).

35. *Supranational Governance*. Voir par exemple Alec Stone, Wayne Sandholtz, «European integration and supranational governance», *Journal of European Public Policy*, Septembre 1997, pp.297-317. Voir aussi : Wayne Sandholtz, Alec Stone, *European Integration and Supranational Governance*, Oxford University Press, 1998. Wayne Sandholtz, , Alec Stone, «European Integration and supranational governance revisited: a rejoinder to Branch and Øhgaard», *Journal of European Public Policy* 6(1), 1999, pp. 144-54.

36. Maciej Wilga, *European integration dynamics in different theoretic approaches*, mémoire de l'Institut européen des hautes Études internationales, Nice, France, 2000.

Le constructivisme, lui aussi, permet de proposer des hypothèses différentes de celles qu'on connaît déjà, en particulier autour des points suivants :

- le changement d'identités nationales des États membres ;
- l'impact des normes sur le processus de prise de décisions au niveau communautaire et national ;
- le processus d'internalisation des buts de l'intégration européenne ;
- la socialisation des États membres par participation directe au processus de l'intégration.

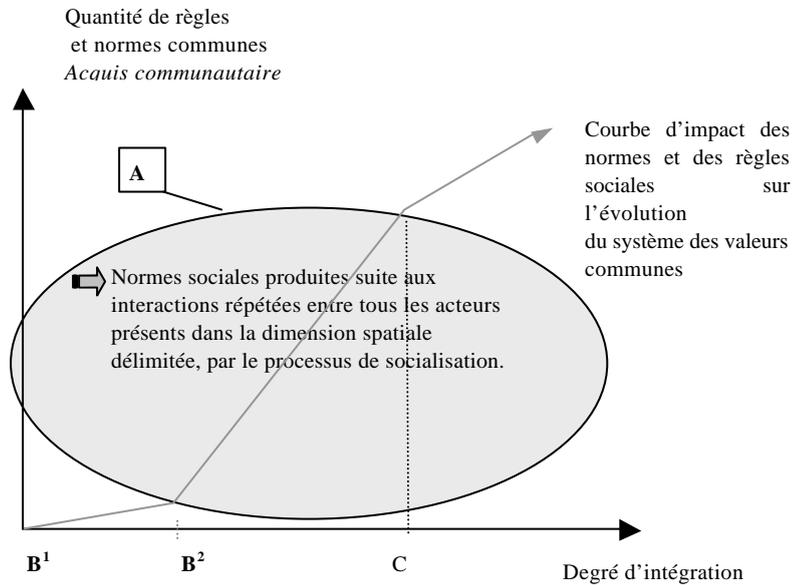
En tenant compte ces thèmes et d'autres encore, le constructivisme apparaît aujourd'hui indispensable dans l'analyse académique. L'évolution du processus d'intégration, telle qu'il est approché par les constructivistes, rend compte de l'influence des changements des valeurs, des normes et des principes grâce auxquels l'intégration était, reste et sera peut-être encore possible dans l'avenir (voir graphique 2). Comme cela a été formulé par Adam Smith dans sa théorie classique de libre-échange et de marché libéral régulé par la « *main invisible* », donc sans aucune intervention, les constructivistes disent que l'impact des normes sur le processus social d'intégration européenne est lui aussi libre et non contrôlable. Une telle prise en compte du processus d'intégration est un tournant dans la recherche sur la dynamique et l'évolution de ce processus. Cependant, dès lors que cette recherche ne se trouve qu'au début, les constructivistes n'osent pas pour l'instant définir les normes, les valeurs et les idées à prendre en compte comme variables³⁷.

Les acteurs des gouvernements nationaux qui participent aux processus de prise de décision, ainsi que les acteurs impliqués dans les diverses négociations au sein du Parlement européen et de la Commission européenne, s'adaptent *nolens volens* aux normes déjà existantes dans le système communautaire. Ces acteurs agissent donc dans un système dans lequel les normes et les valeurs sont déjà plus ou moins établies. Il est bien entendu nécessaire pour eux de passer par une phase d'adaptation, ou de transformation, mais il semble qu'après un temps plutôt court, ils ne perçoivent plus ces valeurs directement, en raison des mécanismes de socialisation tant individuelle que collective, mais aussi en raison de l'internalisation des valeurs préétablies que les

37. À cet égard, beaucoup de constructivistes dans la discipline des relations internationales, ainsi qu'en intégration européenne, préfèrent parler de constructivisme comme d'une « *middle range theory* » qui aurait encore à s'épanouir considérablement pour gagner le statut d'une vraie théorie.

acteurs apprennent et, après une phase, utilisent eux-mêmes dans chaque situation et à chaque niveau possible. C'est aussi dans ce sens que les constructivistes évoquent l'importance des acteurs individuels : faisant partie intégrale du système qu'ils construisent, ils sont également conditionnés par les valeurs qu'ils créent eux-mêmes.

Graphique 2 : L'intégration européenne dans le constructivisme



- A – espace institutionnel d'action des États membres
- B² – premières normes dans un espace institutionnel commun
- B¹ → B² – début de l'intégration – absence d'impact des normes
- C – fin de création du système des valeurs communautaires

Si l'on considère la France, par exemple, beaucoup de jeunes fonctionnaires français font leur carrière tout d'abord dans les institutions européennes pour les continuer plus tard dans leurs institutions nationales. D'où la transposition des comportements européens au niveau national. Suite à un tel déplacement des fonctionnaires, les normes et les valeurs émergées au niveau communautaire se déplacent vers tous les pays membres de l'Union, avec différents degrés d'intensité. C'est un des mécanismes principaux grâce auxquels l'espace d'influence des valeurs continue de s'élargir.

D'après la *théorie de fusion institutionnelle* de Wessels³⁸, et particulièrement la fusion observée par le même auteur dans le système de comitologie³⁹, l'enchevêtrement de fonctionnaires nationaux des différents États membres progresse⁴⁰. Il n'est donc pas étonnant que les normes qui émergent au niveau européen se retrouvent au niveau national puisque les mêmes fonctionnaires travaillent deux, trois jours à Bruxelles et le reste de la semaine dans leurs capitales nationales. Naturellement, ce processus peut aussi se dérouler à l'envers⁴¹, et les administrations nationales ont aussi un impact sur l'administration européenne. En effet, il s'agit ici d'une fusion des cultures administratives différentes aussi bien sur le plan législatif que sur le plan exécutif⁴².

Critique du constructivisme et conclusion

Dès lors que certains points de critique du constructivisme ont déjà été énumérés, nous nous contenterons d'en mentionner quelques autres. Par exemple, selon la *théorie de structuration* de Giddens⁴³, les systèmes sociaux se reproduisent autant avec leurs aspects positifs que négatifs. Cela étant admis, on pourrait supposer qu'on reproduit les mêmes valeurs tant au niveau national qu'au niveau européen sans pour autant réfléchir à leur amélioration. Donc, la critique est de s'interroger sur le fait que les valeurs émergent et se transforment dans l'Union européenne alors que, comme système social, l'Union devrait continuer à reproduire les valeurs (de provenance nationale) mais sans les transformer. Cette rhétorique structurale met en doute certaines propositions des constructivistes.

38. Voir par exemple Wessels, *op. cit.*, 1992 ; Wolfgang Wessels, «An Ever Closer Fusion? A Dynamic Macropolitical View on Integration Processes », *Journal of Common Market Studies*, 35(2), 1997, pp. 267-99.

39. Voir Wolfgang Wessels, «Comitology: fusion in action. Politico-administrative trends in the EU system », *Journal of European Public Policy*, June 1998, pp. 209-34.

40. *Ibid.*

41. Voir par exemple James Christoph, «The Effects of Britons in Brussels: The European Community and the Culture of Whitehall », *Governance: An International Journal of Policy and Administration*, 6(4), 1993, pp. 518-537.

42. Voir par exemple : Marc Abélès, Irène Bellier, «La Commission européenne du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, 46(3), 1996, pp. 431-456.

43. Voir Anthony Giddens, *Die Konstruktion der Gesellschaft*, Campus, 1997.

Une autre critique du constructivisme, certainement plus forte, a été formulée par les adversaires de la thèse intergouvernementale et surtout par le professeur Moravcsik de Harvard. Il prétend que les normes, les principes et les valeurs, bref les *collective ideas* sont aussi importantes que l'air qu'on respire et qu'il est « essentially impossible for humans to function as social beings without them. They are ubiquitous and necessary [and in] this (trivial) sense there is little point in debating whether “ideas matter”⁴⁴. »

De même, comme le disent Shaw et Wiener, les normes sociales émergent et sont créées pendant les conférences intergouvernementales⁴⁵. Dans ce contexte, ces auteurs lient leurs critiques à l'école de l'intergouvernementalisme libéral. En réponse, les constructivistes répliquent que les conférences intergouvernementales ne font qu'institutionnaliser et, parfois – dans le sens juridique – codifier les normes émergentes et préexistantes (!). Même si l'on part du postulat que ce sont les États membres qui produisent les normes, il est évident que ce n'est pas toujours le cas. La rédaction de la Charte des Droits fondamentaux n'en est qu'un exemple. On y voit que les États membres ne pouvaient réagir qu'en l'adoptant solennellement au sommet de Nice et en la déclarant document fondamental pour la future constitution européenne.

L'autre principal problème pour le constructivisme est la conceptualisation précise des normes et des valeurs. De quelles valeurs s'agit-il ? Comment émergent-elles et comment se transfèrent-elles exactement du niveau européen au niveau national ? Pour en comprendre davantage, il est indispensable de les définir clairement et de façon opérationnelle. Sinon, les chercheurs auront toujours du mal de proposer des hypothèses empiriques et n'émergera qu'un espace scientifique de spéculation.

Un problème supplémentaire, de nature ontologique, qui limite la force explicative du constructivisme est l'absence d'un *demoi* européen. L'absence d'un espace unique et véritablement européen sur lequel le constructivisme pourrait baser ses postulats et sur la base duquel se développeraient les normes communes est certainement une limite incontournable dans cette vision du monde. Il est toujours extrêmement

44. Moravcsik, *op. cit.*, 1999, p. 674.

45. Shaw, Wiener, *op. cit.*, 1999, p. 19 ; Helen Wallace, « Flexibility: a tool of integration or a restraint on disintegration », in : Karlheinz Neunreither, Antje Wiener, *European Integration After Amsterdam*, Oxford University Press, 2000, pp. 175-200.

difficile de discerner une forme unique d'espace public européen et donc de discours européen⁴⁶. C'est exactement le sens de ce qu'indiquait le ministre des affaires étrangères allemand Joschka Fischer dans *Le Monde* du 2 juillet 1999 : « [N]ous n'avons pas de débat européen sur nos différentes expériences, nos philosophies, nos peurs ou la définition d'objectifs communs⁴⁷ ». Ceci ramène encore une fois à la question du transfert des normes au niveau européen s'il n'y a pas de possibilité de les canaliser à travers les discours politiques européens, donc grâce aux mécanismes linguistiques. La barrière de la langue est sans doute le problème ontologique du constructivisme dans la construction européenne.

Ces manquements théoriques, ainsi que d'autres, mettent en cause les postulats constructivistes sur l'effet des normes, valeurs et des principes dans le processus d'intégration. Selon certains politiciens et chercheurs, l'Europe vient de commencer sa recherche des valeurs communes – ce qui a été défini récemment dans la Charte des Droits fondamentaux⁴⁸ – et ce qui n'est connu malheureusement que d'une petite partie des élites académiques et politiques.

Quoi qu'il en soit, le constructivisme a néanmoins gagné en importance car les normes, les valeurs, les principes et les idées sont partout. Plus particulièrement, ces derniers sont présents et clairement définis et codifiés dans les droits de l'Homme, ce qui présente une force incontestable dans la politique européenne d'aujourd'hui. Ce n'est pas non plus par hasard si certaines forces politiques se servent de ces valeurs pour obtenir les résultats qu'elles n'auraient jamais obtenu sans eux. Cela confirme le fait que les comportements de beaucoup d'acteurs se transforment. Donc, même s'il est difficile de répondre à la question de savoir si ce sont les normes et les valeurs sociales qui changent les acteurs dans l'intégration ou si c'est le contraire, il est clair que l'on ne peut plus les ignorer. Malgré le problème de double herméneutique, c'est au moins pour cette raison que le constructivisme (structurationniste) est digne d'être considéré comme fructueux dans l'analyse de l'intégration

46. Cette forme de discussion peut être observée de temps en temps dans les médias. La télévision *ARTE* – coopération franco-allemande – constitue une plate-forme qui cultive la culture européenne. Il y existe aussi d'autres programmes comme par exemple *Deutsche Welle* en anglais, espagnol et allemand. Mais, même dans ces cas, il est difficile de constater qu'il s'agit de programmes typiquement européens.

47. Voir *Le Monde*, 2 juillet 1999.

48. Le contenu a été publié sur le site web du Parlement européen.

européenne et donc digne d'être considéré comme faisant partie de l'acquis académique de la discipline.

Il semble clair par exemple que les interprétations nationales respectives du traité de Nice, comme d'autres par ailleurs, sont à même d'être expliquée de façon constructiviste, puisqu'elles sont « *much more embedded and constrained by national discourses about Europe than [by] any rationalistic analysis of the "costs and benefits"* »⁴⁹. En outre, étant donné qu'aucune théorie à elle seule n'est en mesure d'expliquer l'ensemble des aspects de l'intégration, il n'y reste plus qu'à constater que « *the most important thing for the progress [...] is not the decision that a theory is true but that it is worth taking seriously* »⁵⁰. Les valeurs, les normes, les principes, les idées et les identités méritent d'être prises en considération comme variables explicatives. La volonté d'expliquer la dynamique du processus de la construction européenne nécessite d'intégrer cette approche dans l'analyse.

Maciej Wilga.

49. Voir Matlary, *op. cit.*, 1997 ; et Matlary, « Epilogue: New Bottles for New Wine », p. 209, in : Knud Erik Jørgensen, *Reflective Approaches to European Governance*, St. Martin's Press, 1997.

50. Voir Steven Weinberg, *Dreams of a final Theory*, New York, Pantheon Books, 1992.